

**Délibération 2026-09 : Compte financier unique de l'exercice 2025 – Budget CCAS**

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-sept avril à 17 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal MORA, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 10**

**Nombre de conseillers votants : 10**

**Date de la convocation : 14 avril 2026**

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora	X						
Mme Gouvet	X			Mme Narbout	X		
Mme Teulé	X			Mme Armary			X
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue	X			Mme Viletier	X		
Mme De Boyer Montegut	X			M. Ferrer	X		

\*\*\*\*\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidate : Mme Martine Lahargue est candidate

Mme Martine Lahargue est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2026-09 : Compte financier unique de l'exercice 2025 – Budget CCAS**

**Rapporteur** : Madame la vice-présidente

- Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget CCAS.

**Investissement**

Dépenses	Prévu	10 648.84 €
	Réalisé	4 128.25 €
	Reste à réaliser	445.98 €
Recettes	Prévu	10 648.84 €
	Réalisé	9 170.77 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	23 186.68 €
	Réalisé	11 402.91 €
Recettes	Prévu	23 186.68 €
	Réalisé	16 985.38 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	5 042.52 €
Fonctionnement	5 582.47 €
Résultat global	10 624.99 €

Le Conseil d'administration, réuni sous la Présidence d'un membre désigné par l'assemblée, délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget CCAS.

Le détail de l'ensemble des comptes et des restes à réaliser est présenté dans l'annexe.

Conformément à la loi, le Président se retire de la séance.

Sous la présidence du membre désigné par le Conseil d'administration, ce dernier est invité à :

**APPROUVER**

Art 1 - Le compte financier unique (ci-annexé) pour l'exercice 2025 du budget CCAS.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 27 avril 2026

Le Président,  
Pascal MORA

Le/la secrétaire

LAHARGUE Martine



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the official seal of the Commune de Gelos.



A handwritten signature in black ink, positioned to the right of the official seal and above the name 'LAHARGUE Martine'.